

LE JOUR, 1946
04 DECEMBRE 1946

POUR APLANIR QUELQUES DIFFICULTES

La presse d’Egypte a reproduit le 1^{er} décembre des déclarations faites par notre Ministre des Affaires étrangères, actuellement au Caire, au correspondant en Egypte du grand journal français « Le Monde ». M. Philippe Takla a fait observer qu’entre la France et le Liban il n’existait pas de problème qu’une franchise et une bonne volonté réciproques ne permettent de résoudre.

Nous le croyons volontiers pour notre part. M. Takla a parlé du séquestre des biens ennemis, des tribunaux mixtes et des biens immobiliers de l’Etat français au Liban. Ces questions qui ont fait l’objet des controverses que l’on sait, nous ne nous attarderons pas à en faire l’exposé ou l’analyse. Il nous semble seulement qu’elles comportent toutes des solutions honorables et raisonnables, des solutions faciles même si l’on veut bien se souvenir que le Liban est un pays souverain et que la France est un grand pays ami, qui a droit à des égards, un pays dont il convient que le Liban et tous les pays arabes, sur le plan séculaire, considèrent le prestige et l’amitié.

Dans le monde d’aujourd’hui tout change et se précipite, sauf l’essentiel pourtant, qui revêt pardessus les choses qui passent le caractère de l’éternité. L’Histoire universelle est pleine d’illusions, de querelles et d’erreurs mais c’est légitimement qu’on parle des leçons de l’Histoire.

Nous ferons seulement deux remarques au sujet des questions qui ont fait l’objet des déclarations de M. Philippe Takla. La première porte sur la petite phrase que voici à propos des trois magistrats français qui nous restent : « nous ne voyons pas la nécessité de prolonger une situation susceptible d’engendrer des froissements entre magistrats français et libanais ».

Nous ne croyons pas –aucun Libanais ne croit- à une possibilité de froissement, dans un cas comme celui-là, qui est définitivement réglé, et où six mois de délai ne pouvaient sérieusement inquiéter personne. Nous nous devons de le dire à haute voix s’agissant d’hommes pour lesquels chacun ici a affection et respect.

Poussée trop loin la précipitation dans une manière aussi technique et où n’intervenait plus que la courtoisie, ne nous satisfait pas. Le principe accepté, une issue plus élégante se défendait.

La seconde remarque a trait aux biens de l’Etat Français. Il nous paraît normal et équitable et correct et politique, dans cet esprit de bonne volonté et de concorde que M. Philippe Takla a décrit d’aider à régler rapidement la question de ces biens. On pourrait, en s’y appliquant de suite, en terminer en huit jours. Pourquoi traîner des semaines encore ? C’est le temps pour nous d’une politique constructive et d’une atmosphère sereine. Nous espérons que du côté français on pensera de même et qu’on admettra avec la plus grande largeur de vues qu’en face de l’exercice pur et simple du droit de propriété, il y a des nécessités pour notre pays.

Il n'était pas inopportun de donner du relief à ces positions et à ces matières. Notre souhait est que les exégèses cessent. Au point où nous sommes, les subtilités juridiques nous paraissent irritantes et vaines.

Nous attendons de part et d'autre, qu'une attitude de grande compréhension, une attitude détendue et loyale règle tout.